

## Belgique



En 2006, les flux migratoires ont continué d'augmenter : selon les chiffres nationaux, plus de 83 000 étrangers ont immigré vers la Belgique. Ceci correspond à une augmentation de 8 % par rapport à 2005, il s'agit du

niveau le plus élevé enregistré depuis plus de 20 ans. Un peu plus de la moitié de ces entrants sont originaires d'un pays de l'Union européenne. Française et hollandaise constituent les deux nationalités les plus répandues parmi les migrants : à elles deux, ces nationalités représentent plus de un cinquième des nouveaux entrants. Il faut cependant noter que les flux d'immigration en provenance de Pologne ont poursuivi leur forte progression (un peu plus de 6 500 personnes, soit près de 40 % d'augmentation par rapport à 2005).

En ce qui concerne les migrations de travail, plus de 12 000 nouveaux permis temporaires ont été délivrés à des salariés hors travailleurs indépendants), soit le double par rapport à l'année 2005. Près de 63 % de ces permis ont été octroyés à des travailleurs de l'UE8, principalement (plus de 90 %) à des Polonais. Une grande partie de ces permis ne sont accordés que pour des métiers qui souffrent de pénuries d'emplois, métiers dont la liste est établie par les régions, à des ressortissants des nouveaux États membres. Malgré la prolongation, en Belgique, des mesures de restriction pendant la seconde phase de la période de transition, les ressortissants des nouveaux États membres (y compris de Bulgarie et de Roumanie) bénéficient de mesures plus favorables d'octroi de permis de travail puisqu'ils peuvent obtenir un permis en cinq jours ouvrables et sans examen du marché de l'emploi si celui-ci concerne un des métiers compris dans la liste. Ainsi, l'essentiel de l'augmentation résulte du nombre sans cesse plus important de permis de travail délivrés en Flandre dans le cadre du travail saisonnier dans l'horticulture et l'agriculture aux ressortissants polonais. Parallèlement, 7 000 salariés hautement qualifiés, dont la moitié sont indiens, japonais ou américains, ont pu bénéficier d'autorisations temporaires de travail.

En 2006 près de 11 600 demandes d'asile ont été enregistrées, ce qui correspond au niveau le plus faible connu depuis 1995 et constitue une baisse de près de 30 % par rapport à l'année précédente.

Après un nombre très élevé de naturalisations en 2000 et 2001 (autour de 62 500) à la suite de la

modification du code de la nationalité, le nombre d'acquisitions de la nationalité s'est stabilisé et a atteint 31 800 en 2006. En 2006, plus de 42 % de la population née à l'étranger et résidant en Belgique a acquis la nationalité belge. Ce pourcentage élevé engendre un débat en Belgique sur la pertinence de disposer de « statistiques ethniques » basées par exemple sur le pays de naissance, voire sur celui des parents, permettant de mesurer l'intégration et les discriminations sur le marché du travail à l'encontre des personnes issues de l'immigration. Plusieurs lois sur l'entrée, le séjour et l'éloignement des étrangers ainsi que sur l'asile, sont entrées en application en juin 2007. Dans le cadre de la nouvelle législation, on note le durcissement des conditions du regroupement familial. Désormais, une personne étrangère installée en Belgique et désireuse d'épouser une personne ressortissante d'un pays hors EU27 doit avoir 21 ans et non plus 18. Une fois le regroupement familial accordé, la réalité de la vie commune peut être contrôlée pendant trois ans.

La nouvelle législation a aussi concerné la procédure de demande d'asile. L'ancienne procédure d'asile se déroulait en deux phases qui étaient traitées par deux instances différentes, la forme était examinée lors d'une phase de recevabilité par l'Office des étrangers et si le dossier était accepté, le fond était examiné par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. Désormais, la nouvelle procédure opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 ne comprend plus qu'une seule phase et c'est le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) qui est chargé d'examiner les demandes aussi bien sur la forme que sur le fond.

Il est dorénavant la seule autorité dotée d'une compétence d'instruction. En simplifiant la procédure l'objectif des autorités est de l'accélérer afin que chaque demandeur d'asile soit fixé sur son sort en un maximum d'un an. Une conséquence de cette réforme est que, la procédure ne durant plus qu'une année au maximum, les demandeurs d'asile ne peuvent plus bénéficier d'un permis de travail temporaire comme c'était le cas auparavant lors de la deuxième phase de l'ancienne procédure où les demandeurs d'asile pouvaient prétendre à un permis de travail temporaire.

### Pour en savoir plus...

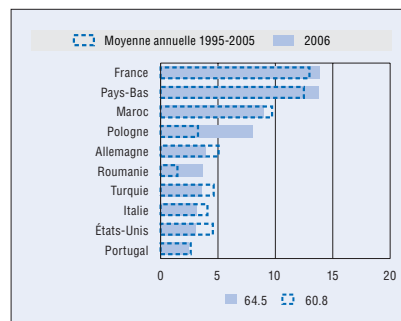
<http://ecodata.mineco.fgov.be/>

<http://www.statbel.fgov.be/>

## Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	5.2	5.6	7.4	7.9	5.2	7.0	83.4
Sorties	3.3	3.5	3.7	3.7	3.4	3.4	39.4
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b> <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2005	2006	2005	2006			
Travail	2.3	2.9	6.5	8.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	13.6	12.8	38.8	35.4			
Humanitaire	3.1	2.4	8.7	6.6			
Libre circulation	16.1	18.0	46.0	49.8			
Autres	-	-	-	-			
Total	35.0	36.1					
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
					2000-2006		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	..	..	..			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	2.7	8.0	3.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	..	2.8	7.8	3.1			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	1.1	4.2	1.5	1.1	2.2	1.7	11.6

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



## Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.4	3.7	1.7	2.8	2.7	2.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.2	3.5	1.1	2.2	2.5	1.5	29 780
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.7	2.0	1.0	1.1	1.1	0.5	4 310
Chômage (% de la population active)	9.7	6.9	8.4	8.2	8.9	7.9	
<b>Composantes de la croissance de la population totale</b>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	3.6	3.4	5.9	6.7	3.4	5.2	
Accroissement naturel	1.0	1.0	1.4	1.9	1.0	1.1	
Solde migratoire	2.7	2.5	4.5	4.8	2.4	4.1	
<b>Population totale</b>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	9 229
Personnes nées à l'étranger	0.2	1.6	4.0	4.0	1.5	3.5	1 319
Nationaux	0.4	0.6	0.3	0.4	0.3	0.4	9 616
Étrangers	-1.4	-3.9	3.4	3.5	-1.1	1.9	932
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2.8	6.9	3.6	3.5	3.7	4.6	31 860
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	67.8	70.8	68.7	69.0	68.3	69.0	
Hommes nés à l'étranger	59.1	62.2	61.1	60.8	60.7	60.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	46.9	53.8	56.7	56.2	49.5	54.5	
Femmes nées à l'étranger	31.7	37.3	38.9	40.1	34.9	38.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.3	4.2	6.3	6.2	6.0	5.6	
Hommes nés à l'étranger	16.8	14.7	14.8	15.8	16.1	15.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.2	7.4	7.5	8.0	10.2	7.1	
Femmes nées à l'étranger	23.8	17.5	20.3	19.3	20.1	17.6	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442173382130>